

Pierre MARCHAL
Tél : 06.41.76.87.95
Courriel : ATTVagney@laposte.net
REGLEMENT TOURNOI DEPARTEMENTAL DE VAGNEY
Samedi 24 juin et Dimanche 25 juin

N° d'homologation : 1633/2022-D

Article 1 :

Le club de ATT Vagney, organise à la salle des sports de Vagney, 12 place Paul Caritey le samedi 24 juin et le dimanche 25 juin, son 1^{er} tournoi départemental ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT du département 88.

Le certificat médical est obligatoire (ou mention « certificat médical présenté » inscrite sur la licence), en cas d'absence, le joueur ne sera pas autorisé à jouer.

Article 2 :

Le tournoi se disputera sur 15 tables agréées ITTF.

Les balles seront fournies par les joueurs.

La compétition se déroulera avec des balles plastiques.

Articles 3 :

Chaque participant pourra s'inscrire au maximum dans 3 tableaux.

Les poussins ne peuvent participer à ce tournoi.

Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions.

Si un tableau a moins de trois inscrits, il sera annulé.

Article 4 :

Tenue sportive règlementaire et chaussures de sport sont obligatoires.

Le tournoi est régi par les règles de la FFTT et se déroulera sans interruption (buvette-barbecue).

Toutes les rencontres se dérouleront en 3 manches gagnantes.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant, qui se fera par élimination directe.

Article 5 :

Le juge arbitre sera Eric MATHIS. Il sera assisté de membres du club de Vagney, leurs décisions seront sans appel.

Article 6 :

Les inscriptions sont à faire parvenir pour le Jeudi 22 Juin 2023 dernier délai à :

ATTVagney@laposte.net ou ericmathis@free.fr

Article 7 :

Le tirage au sort aura lieu en public 15 minutes avant le début du tableau concerné, à la salle des Sports de Vagney, 12 place Paul Caritey

Article 8 :

Les frais d'inscriptions sont à régler lors de l'inscription ou avant la compétition (espèces ou chèque à l'ordre du club de :

ATT Vagney

Article 8.1 :

Toutes personnes n'ayant pas réglée son inscription 30 minutes avant le début du tableau ne pourra pas participer à ce même tableau.

Le paiement de l'inscription faisant office de confirmation de participation.

Article 9 :

Le club de ATT Vagney décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident. La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 10 :

Le challenge du Bouchot, sera attribué au club ayant obtenu le plus de points en suivant les barèmes ci-dessous :

Tableau de moins de 8 joueurs,

1er :4 pts, 2ème : 3 pts, 3eme et 4ème 2 pts, ¼ finalistes : 0 pts.

Tableau de 9 à 16 joueurs,

1er :6 pts, 2ème : 4 pts, 3eme et 4eme 2 pts, ¼ finalistes : 1 pts.

Tableau de 17 à 24 joueurs,

1er :8 pts, 2ème : 6 pts, 3eme et 4ème 3 pts, ¼ finalistes : 1 pts.

Tableau de plus de 24 joueurs,

1er :10 pts, 2ème : 8 pts, 3eme et 4ème 5 pts, ¼ finalistes : 2 pts.

Plus 1 pts par joueurs présents.

Article 11 :

Les différents tableaux, les droits d'inscriptions et les dotations sont notés ci-dessous :

Samedi

8h30 500 699 et 700 1299
10h30 500 1099 et 1100 1699
12h30 500 899 et 900 1499
14h30 TC Dames.

Dimanche

8h30 500 799 et 800 1399
10h30 500 1199 et 1200 1799
12h30 500 999 et 1000 1599
14h30 TC Hommes.

Samedi

Tableaux	Catégories			Heure début
A	1100 à 1699			10h30
B	900 à 1499			12h30
C	700 à 1299			8h30
D	500 à 1099			10h30
E	500 à 899			12h30
F	500 à 699			8h30
G	TC Dames			14h30

Dimanche

Tableaux	Catégories			Heure début
H	1200 à 1799			10h30
I	1000 à 1599			12h30
J	800 à 1399			8h30
K	500 à 1199			10h30
L	500 à 999			8h30
M	500 à 799			12h30
N	TC Hommes			14h30

Tous les droits d'entrées à tous les tableaux sont à 6 euros.

1^{ER} : 30 euros

2^{ème} : 20 euros

3^{ème} : 10 euros